



LES TRANSPORTS

SE DEPLACER AUTREMENT

Les comportements évoluent notamment dans le domaine automobile. Le pourcentage des ventes de véhicules aux émissions de CO₂ inférieures à 140 g/km a plus que doublé en 7 ans et représente, en 2008, 63% des parts de marché (contre 50% en 2007). Aussi, les ventes de 4X4 sont à leur plus bas niveau depuis 2004 ; il s'est vendu 27% de 4X4 de moins en 2008 qu'en 2007. Par ailleurs, on constate cette année et pour la première fois depuis 1995 une chute de la puissance moyenne des véhicules (- 5 kW soit 6%) ainsi que de leur masse moyenne (- 32 kg soit 2,5%).

L'offre de véhicules essence émettant moins de 120 g/km de CO₂ est en hausse de 55% par rapport à 2007. 58% des véhicules essence vendus en 2008 ont des émissions inférieures à 140 g/km de CO₂ (38% en 2007). La moyenne des émissions de véhicules essence a chuté de 12 g/km en 2008 contre 9 g/km pour le Diesel, se rapprochant ainsi du niveau de ce dernier (141 g/km contre 139 g/km). Par ailleurs, la vente de véhicules Diesel faiblement émetteurs de CO₂ (moins de 130 g/km) est en baisse.

Le Bonus / Malus : une mesure incitative

Mesure phare du Grenelle Environnement, le bonus-malus mis en place en janvier 2008 a permis de soutenir les ventes de véhicules plus propres.

La France est le seul pays, avec le Portugal, à atteindre pour les véhicules neufs l'objectif européen de 140g/km de CO₂. Au delà de l'effet « bonus-malus », ces résultats s'expliquent par la conjonction de plusieurs facteurs : les progrès technologiques avec une offre plus étendue de véhicules à faibles émissions de CO₂, l'accroissement des prix du carburant, avec un pic au cours de l'été 2008, et la crise économique.

Le "bonus écologique" : une prime de 100 à 5 000 euros

L'achat d'un véhicule qui émet moins de 125 g CO₂/km, permet de bénéficier d'une réduction sur le prix d'achat.

Taux de CO ₂ /km	Montant de l'aide en 2010
moins de 60 g CO ₂ /km	5 000 €
entre 61 et 95 g CO ₂ /km	1 000 €
entre 96 et 115 g CO ₂ /km	500 €
entre 116 et 125 g CO ₂ /km	100 €
entre 126 et 155 g CO ₂ /km	0 €

Le "super-bonus" ou prime à la casse

C'est une prime de 700 euros au 1^{er} janvier 2010 dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Cette prime concerne les véhicules de plus de 10 ans, l'âge du véhicule étant calculé à partir de la date de la première immatriculation indiquée sur le certificat d'immatriculation du véhicule. Elle est versée en contrepartie de l'achat d'un véhicule neuf.

Il faut acquérir un véhicule dont les émissions de dioxyde de carbone sont inférieures ou égales à 155 grammes de CO₂/km et qui fait l'objet d'une commande entre le 1^{er} janvier 2010 et le 30 juin 2010.

Le montant de cette aide est de :

- * 700 euros si la facturation intervient au plus tard le 30 septembre 2010,
- * 500 euros si elle intervient entre le 1^{er} octobre 2010 et le 31 mars 2011.

Le "malus écologique" : une majoration du prix d'achat de 200 à 2600 euros

Un malus est appliqué à un véhicule émettant plus de 160 gCO₂/km. Plus le modèle est émetteur de CO₂, plus le malus augmente.

Taux de CO₂/km	Montant du malus en 2010
entre 155 et 160 g CO ₂ /km	200 €
entre 161 et 195 g CO ₂ /km	750 €
entre 196 et 245 g CO ₂ /km	1 600 €
+ de 20 g CO ₂ /km	2 600 €

Les projets de recherche sur les véhicules décarbonés : une mesure phare du Grenelle Environnement

11 projets de recherche sur les véhicules décarbonés ont été choisis en juin 2009 dans le cadre d'un premier appel à manifestation d'intérêt du Fonds démonstrateur de l'ADEME qui apporte son soutien à hauteur de 57 M d'euros.

Le Fonds démonstrateur a été mis en place en 2008 pour financer des projets de recherche sur les thématiques liées aux nouvelles technologies de l'énergie, et contribuer ainsi à la réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre de la France.

Le dispositif français pour la recherche et le développement sur les véhicules décarbonés permet de viser à la fois une percée décisive pour les véhicules électriques et hybrides et la poursuite des progrès des moteurs thermiques en termes d'efficacité énergétique et de réduction des pollutions locales et du bruit.

Cet effort de recherche prépare l'émergence d'une offre nationale de véhicules décarbonés et de ses composants industriels essentiels. L'objectif est d'atteindre le seuil de 100 000 véhicules électriques achetés dans les 5 prochaines années.

De plus, le dispositif du Bonus/Malus a déjà été adapté pour contribuer à l'atteinte des 100 000 premiers véhicules sous 5 ans : un bonus de 5 000 euros est attribué pour l'achat d'un véhicule émettant moins de 60g/km de CO₂.

Les transports collectifs en site propre

On entend par transport collectif en site propre (TCSP) un système de transport public de voyageurs, utilisant une voie ou un espace affectés à sa seule exploitation, bénéficiant généralement de priorités aux feux et fonctionnant avec des matériels allant des autobus aux métros, en passant par les tramways.

- Entre 2009 et 2011, l'Etat apportera 800 M€ pour accompagner le doublement du réseau de transports collectifs en site propre des villes de France (hors Île-de-France). Cette aide traduit un effort sans précédent de l'Etat en faveur des transports urbains.
- Grâce à ce soutien massif de l'Etat, 6 milliards d'euros de travaux seront engagés dans les 3 ans pour engager 50 projets de transports collectifs en site propre (TCSP) dans 36 agglomérations.
- 365 km de nouvelles lignes de transports seront réalisés, soit un doublement du réseau existant.
- 215 km de tramway et 150 km de bus à haut niveau de service¹ (BHNS) seront ainsi mis en service dans les prochaines années.

Plusieurs objectifs visés :

- Favoriser la mobilité urbaine durable et développer les transports collectifs de 329 à 1800 kilomètres en 15 ans.
- Contribuer au désenclavement des quartiers sensibles dans le cadre du Plan « Espoir Banlieues ».
- Contribuer à la relance économique et à l'emploi puisque les travaux de tous ces projets seront engagés dans les 2 ans.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions et les nuisances.

Pour en savoir plus...

Page « exemples à suivre » en matière de transports alternatifs du site Ademe :

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?m=3&sort=1&cid=96&catid=16233&p2=L00&theme=L&cible=0®ion=0>

Le point sur « les immatriculations de voitures particulières neuves, un an après la mise en place du bonus-malus » :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=5327

Dossier de presse « Grenelle Environnement : L'État apporte 800 millions d'euros pour accompagner le doublement du réseau de transports collectifs en site propre des villes de France (hors Île-de-France) » :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=5677

Le bonus écologique, c'est facile et ça rapporte !

http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=2041

« Le bonus écologique - Agir pour l'environnement, c'est facile et ça rapporte ! »

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/spipwwwmedad/pdf/08-03-17-BonusEco_cle2bce81.pdf

¹ Le bus à haut de niveau de service est un service d'autobus d'un très bon niveau de confort (traitement des arrêts, équipement des véhicules, information des voyageurs, aménagements de voirie) et d'une remarquable qualité de service (fréquence, régularité, vitesse commerciale, accessibilité ...) dont les performances sont équivalentes à celles d'un tramway.